

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(Tarn-et-Garonne)

ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
RUE DU DEVOIR
N°2020_ARR_0071

Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice-Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 417-13 du Code de la route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6-1,

VU l'arrêté municipal du 13 février 1990, interdisant la circulation des véhicules, rue du Devoir,

CONSIDERANT qu'il convient, dans l'intérêt général et par mesure de sécurité publique, d'instaurer un sens unique de circulation et d'interdire le stationnement, rue du Devoir,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A compter de la publication du présent arrêté, la circulation des véhicules sera interdite, rue du Devoir, sauf desserte locale des riverains et véhicules de service. Dans ce cas uniquement, la circulation s'effectuera en sens unique rue du Devoir, dans le sens rue Antonin Delzers vers la rue de la Justice.

ARTICLE 2 : A compter de la publication du présent arrêté, le stationnement des véhicules sera interdit rue du Devoir.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté municipal, du 13 février 1990, interdisant la circulation des véhicules, rue du Devoir.

ARTICLE 4 : Le non-respect des dispositions prévues à l'article 1er, sera considéré comme abusif et gênant aux termes des articles R.417-9 à R.417-13 du Code de la route et passible de mise en fourrière immédiate aux frais du propriétaire du véhicule en infraction.

ARTICLE 5 : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par une signalisation appropriée matérialisée par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Commandant de Police ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de la Surveillance de la Voie Publique.

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE
MAIRE compte tenu de l'envoi en
Sous-Préfecture le 10.02.20 et de
la notification le 10.02.20
POUR LE MAIRE

Castelsarrasin, le 31 janvier 2020.


Le MAIRE,
Ph. BESIERS.